

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz.<br>Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz |
| <b>Herausgeber:</b> | Schweizer Film  |
| <b>Band:</b>        | - (1934-1935)   |
| <b>Heft:</b>        | 5   |
| <b>Artikel:</b>     | Chez la star bâloise : Billie Dove à Hollywood  |
| <b>Autor:</b>       | Messerli, Fr.-M.  |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-733532">https://doi.org/10.5169/seals-733532</a>   |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Chez la star bâloise, BILLIE DOVE à Hollywood

— Billie Dove, la gracieuse star, une Suissesse ?

— Oui, et une Bâloise, dont le nom de famille est Bohny. Son père, M. Charles Bohny, « ein waschechter Baselbäuer », émigra aux Etats-Unis, où il vit depuis, tout en restant très attaché à sa mère-patrie, et sa



Voici notre collaborateur, M. le Dr Messerli, bénéficiant de la sympathie de la toute charmante Billie Dove. De gauche à droite MM. Schneider, Séchaud, de Graffenreid, une étoile de Hollywood, le Dr Messerli, Billie Dove, MM. Mullegger, Schaefer et P. Martin.

charmant fille, la toute gracieuse Billie Dove, quoique élevée en Amérique, est très fière d'être Suissesse.

Nous avons pu nous en rendre compte à l'occasion des Jeux olympiques de Los Angeles, au cours desquels nous eûmes l'occasion de faire la connaissance de notre star suisse et de la voir plusieurs fois.

Elle invita même notre délégation à passer toute une journée chez elle, à Malibou Beach, où elle possède un home vraiment

« heimelig ». Cette plage est d'ailleurs la résidence d'été de toute une série de grandes étoiles de cinéma.

Devant la maison — j'allais écrire le « nid-douillet » — de Billie Dove, un jardin avec du tendre gazon ras tondu et des fleurs, un grand mat, au haut duquel flotte un drapeau rouge à croix blanche... puis, au delà du gazon, la plage, du sable fin sur lequel viennent se perdre les vagues du bleu Pacifique qui, à l'horizon, se confond avec le bleu du ciel...

Sur ce bleu de l'océan, quelques voiles blanches et, de temps en temps, un vapeur faisant route entre San-Francisco et Long Beach, le port de Los Angeles.

C'est dans ce cadre idyllique que vit Billie Dove pendant l'été, alors qu'elle passe l'hiver dans son cottage de Hollywood.

Billie Dove n'est pas seulement une star très réputée dont la grâce et le jeu sont admirés par les fervents du cinéma dans le monde entier, mais c'est la plus charmante hôtesse qu'on puisse rêver. Recevant de façon très cordiale ses invités qu'elle met immédiatement à l'aise, leur ouvrant toute sa maison, jouant avec eux au volley ball sur la plage, nageant dans les flots de l'océan, elle se montre ensuite une maîtresse de maison accomplie dans la façon dont elle présida le lunch dans son jardin ; deux autres stars de ses amies y assistaient... Ce fut charmant...

Billie Dove est également venue voir les Jeux, revêtant pour cette circonstance intentionnellement un costume de flanelle blanche bordée de rouge, voulant ainsi porter nos couleurs nationales, et se plaçant au centre de notre délégation pour bien montrer qu'elle était de cœur restée Suissesse.

Nous l'avons revue encore au cours d'un dîner et d'une soirée de stars à « Pickfair », le home charmant de Douglas Fairbanks et de Mary Pickford. Ses collègues, les grands artistes de cinéma de Hollywood, admiraient alors également la grâce et la beauté de « Billie », comme on l'appelle familièrement, notre si charmante compatriote. Et tous les Suisses de Los Angeles en parlent aussi avec admiration.

Dr Fr.-M. MESSERLI, Lausanne.  
Secrétaire général du Comité Olympique.

### En face de l'écran sonore

## Le gros problème du cinéma en Suisse

*Il est heureux de voir la presse quotidienne s'intéresser aux importantes questions de la cinématographie suisse. La Suisse<sup>1</sup>, de Genève, vient de publier l'article suivant que nous estimons utile de faire connaître à nos lecteurs. (Réd.)*

En Suisse, comme à l'étranger, les salles de spectacles cinématographiques subissent incontestablement — et à de nombreux points de vue — les effets de la situation économique actuelle, et c'est d'une production qui, tout en se développant de manière intensive, a quelque peine, cependant à conserver une qualité suffisante et invariable. — Il est certain, à ce dernier point de vue, que le cinéma suisse et parlant n'a fait que saisir les événements, en les rendant même assez arides. Enfin, en marge de ces questions de première importance, propres à tous les pays, il se greffe en Suisse, au sein de nos grandes villes en particulier, un problème presque vital pour les salles de cinéma, problème dont on ne voit guère encore la solution : il s'agit de la création, de l'ouverture de nouveaux établissements cinématographiques.

Alors qu'à Zurich et Bâle, notamment, on projette l'inauguration de deux nouvelles salles, à Genève — qui possède déjà seize établissements — on parle de la création de trois cinémas nouveaux, et à Lausanne, dont le nombre des salles est déjà de neuf, on annonce l'ouverture prochaine d'un nouveau palais de l'écran. Il est intéressant de se demander, à notre époque, s'il est réellement sage de continuer à maintenir en l'espèce, tant dans l'intérêt des établissements actuels que dans celui des nouveaux venus ou de ceux qui espèrent réaliser une affaire, une liberté du commerce absolue. N'y aurait-il pas lieu, au contraire, comme nous l'avons vu en d'autres matières commerciales, de mettre un frein à une situation grave, et qui risque de devenir réellement périlleuse en raison des conditions exceptionnelles du moment ?

### L'opinion d'un spécialiste

Nous croyons utile de relever ici quelques considérations que nous présentons à ce sujet M. Adrien Beech, de Lausanne, secrétaire de l'Association cinématographique Suisse romande, un spécialiste dans la matière, et qui connaît le problème pour l'avoir étudié, par obligations professionnelles, sous toutes ses faces.

— Je vous dirai d'abord, nous exposera M. Beech, qu'à l'heure actuelle tous les meilleurs suisses du cinéma s'accordent à reconnaître, tant à Genève, à Lausanne, à Neuchâtel qu'en Suisse alémanique, que toute augmentation du nombre de salles de spectacles constituerait la plus grave erreur. Il existe à ce propos une parfaite unanimous de sentiments. Cette politique de prudence et de retenue nous est dictée non seulement par des considérations d'ordre économique et financier, mais surtout aussi par le fait que la production sonore actuelle de premier choix n'est pas assez abondante pour alimenter de nouveaux grands théâtres. Et je dois ajouter — en passant sur certains détails — que la création de nouveaux cinémas ne pourraient qu'aggraver encore l'augmentation extraordinaire de charges de tou-

tes natures qui pèsent sur tous nos cinémas, et accentuent dans ce domaine une crise qui se fait jour depuis assez longtemps.

— N'a-t-on pas cherché déjà, il y a quelques années, à limiter en Suisse le nombre des cinémas ?

— Certes, une motion Zimmerli fut déposée en son temps sur le bureau du Conseil national. Elle tendait en effet à limiter le nombre des salles de spectacles cinématographiques. Il est hautement regrettable qu'à cette époque cette initiative n'ait pas trouvé l'appui nécessaire de la part des milieux intéressés, dont les sentiments et les points de vue étaient alors encore partagés. C'était au temps des premières installations sonores, et du véritable engouement que susciteront ces installations. Mais aujourd'hui, l'expérience ayant accompli son œuvre, les points de vue ont changé.

Et M. Beech de nous préciser encore :

— On oublie trop facilement dans les meilleurs prophanes que la création d'une nouvelle salle de 1000 places par exemple ne crée pas, soit à Genève, soit à Lausanne, soit ailleurs, 1000 ou seulement 500 ou 400 nouveaux spectateurs par jour. Le nouvel établissement ne peut qu'accaparer, s'il est en mesure de présenter une production de choix qui lui coûte fort cher, un certain nombre d'habitues des autres salles. Puis, après un certain temps, lorsqu'on s'aperçoit que le rendement de la nouvelle entreprise ne répond nullement aux espérances, c'est déjà trop tard pour revenir en arrière. Le vin est alors tiré, et il faut le boire. Et à la dispersion plus grande des recettes — alors que les frais généraux restent radicalement les mêmes — s'ajoute la difficulté toujours plus grande de la présentation de bons films car, je ne saurais assez vous le dire, nous souffrons réellement d'une pénurie évidente de films sonores de grand choix.

### Vers une solution ?

L'ensemble de cette question n'a pas été sans préoccuper vivement les meilleurs cinématographiques suisses. Le groupement vaudois de l'Association cinématographique Suisse romande a été le premier à étudier très sérieusement le problème. Appuyé d'ailleurs par une requête personnelle de M. Siegrist, directeur du théâtre Bel-Air de Lausanne, il fit appel à l'appui des autorités cantonales vaudoises, demandant des mesures soient prises dans le canton de Vaud pour empêcher l'ouverture de nouvelles salles. Les autorités cantonales répondirent récemment qu'elles n'étaient pas compétentes pour statuer à cet égard, mais que de leur côté elles étaient prêtes à appuyer les démarches qui pourraient être entreprises auprès des instances supérieures dont relève cette question.

Dans son assemblée générale du mois dernier, à Genève, l'Association cinématographique Suisse romande décida de poursuivre l'étude approfondie du problème. De son côté, nous croyons savoir que l'Association cinématographique Suisse allemande ne délaissa nullement la question et qu'elle collabore même très étroitement avec la société romande à la recherche d'une solution. Cet dernière interviendrait d'ailleurs assez prochainement de part et d'autre sous la forme d'une action commune et énergique. Espérons, en terminant, que ce gros problème du cinéma en Suisse sera bientôt résolu et que le malaise qu'il a suscité dans de nombreux milieux ne restera plus qu'un souvenir que le temps ne manquera pas de dissiper.

Ernest NAEF.

## Handelsregister - Registre du Commerce - Registro di Commercio

— 3 avril. Aux termes d'acte reçu par Me Pierre Carteret, notaire, à Genève, le 16 mars 1934, il a été constitué sous la dénomination de Compagnie d'Exploitation de Salles Cinématographiques « Exsa », une société anonyme ayant pour objet l'exploitation en Suisse de salles de cinémas. Son siège est à Genève. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de Fr. 10.000.— divisé en 20 actions de 500 fr. chacune, nominatives. Les publications de la société sont valablement faites dans la « Feuille d'avis officielle du canton de Genève ». La société est administrée par un conseil d'administration composé de un à trois membres. Le conseil d'administration est composé d'un membre, en la personne de Jules Chappuis, directeur, et de à Genève, avec signature sociale individuelle. Adresse de la société : rue de Rive 4 (bureau de « Capitole Cinéma S. A. »).

— Filmverleih, Kinoappare, — 4. April. Die Firma August Dahl, « Starfilm », Filmverleih und Handel in Kino- und Projektionsapparaten, in Luzern (S. H. A. B. Nr. 14 vom 18. Januar 1933, Seite 138), verzeigte als Geschäftsort: Brünigstrasse 4.

— Kinematographen-Theater. — 4. April. Bellevue Cineton A.-G., in Zürich (S. H. A. B. Nr. 235 vom 9. Oktober 1931, Seite 2162), Betrieb von Kinematographen-Theatern usw. Das bisherige Verwaltungsratsmitglied Richard Rosenthal wurde zum Präsidenten und der bisherige Präsident Rudolf Rosenthal wurde zum weiteren Mitglied des Verwaltungsrates gewählt. Die Genannten führen wie bisher Kollektivunterschrift.

— 7. April. Forum Cineton A.-G., in Zürich (S. H. A. B. Nr. 235 vom 9. Oktober 1931, Seite 2162), Betrieb von Kinematographen-Theatern usw. Das bisherige Verwaltungsratsmitglied Richard Rosenthal wurde zum Präsidenten und der bisherige Präsident Rudolf Rosenthal wurde zum weiteren Mitglied des Verwaltungsrates gewählt. Die Genannten führen wie bisher Kollektivunterschrift.

— 11. April. Sous la raison sociale Lemaniafilm S. A., il a été constitué, le 29 mars 1934, une société anonyme dont le but est la production de films cinématographiques muets, sonores et parlants, l'exploitation, l'achat, la construction et la vente de tous appareils se rattachant à la branche cinématographique. L'activité de la société pourra s'étendre à toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières en Suisse ou à l'étranger en rapport avec la prise et la projection de films. Le siège de la société est à Lausanne. Sa durée est illimitée. Le capital social est fixé à la somme de 80.000 fr., divisé en 80 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications de la société auront lieu dans la « Feuille des avis officiels du canton de Vaud ». Le conseil d'administration se compose d'un ou de plusieurs membres. Le conseil d'administration désignera la ou les personnes ayant la signature sociale et pouvant individuellement ou collectivement engager la société. L'assemblée constitutive a désigné en qualité d'administrateurs : Charles Simond, de Grandevent, avocat, domicilié à Lausanne, président ; Jules Desplands, de Cossonay, inspecteur d'assurance, domicilié à Vuarcens ; Albert Verly, de Corcelles sur Chavornay, publiciste, domicilié à Lausanne. L'assemblée a décidé que la société serait également engagée par la signature collective de deux administrateurs. Les bureaux sont chez Charles Simond, avocat, rue St-Pierre 8, Lausanne.

— 11. April. La Compagnie d'Exploitation de Salles Cinématographiques « Exsa », société anonyme établie à Genève (F. o. s. du c. du 10 avril 1934, page 945), a, dans son assemblée générale du 6 avril 1934, nommé un second administrateur, en la personne d'Armand Palivoda, directeur, sans nationalité, à Genève, lequel signera collectivement avec Jules Chappuis, administrateur (déjà inscrit), dont les pouvoirs sont modifiés dans ce sens. Dans sa séance du 6 avril 1934, le conseil d'administration a nommé pour son président Armand Palivoda et pour son secrétaire Jules Chappuis.

— Entreprise cinématographique. — 11. April. Sous la raison sociale Rex S. A., il est constitué une société anonyme dont le siège est à Lausanne et la durée illimitée. Les statuts portent la date du 9 avril 1934. La société a pour but la construction, la location, l'achat, la vente et l'exploitation de toutes entreprises cinématographiques et toutes opérations se rattachant au cinéma, achat, location et production de films. Elle pourra s'intéresser directement ou indirectement sous quelque forme que ce soit, à toutes affaires se rattachant à l'industrie cinématographique tant en Suisse qu'à l'étranger. Le capital social est fixé à la somme de 20.000 fr., divisé en 40 actions de 500 fr. chacune, nominatives. Les publications de la société se feront dans la « Feuille des avis officiels du canton de Vaud ». La société est dirigée par un conseil d'administration de 1 à 3 membres. Elle est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle des membres du conseil qui seront désignés par l'assemblée générale. Ont été nommés administrateurs : Léon Charrière, de Cerniat (Fribourg), industriel, à Bulle, président, et Maurice Dubois, citoyen français, industriel, à Bulle, ces deux avec signature sociale individuelle, et Louis Charrière de Cerniat (Fribourg), commis postal, à Bulle, sans signature sociale. Le bureau de la société est à Lausanne, Galeries Sainte-Luce, rue du Petit-Chêne.

— 16. April. Capitole Cinéma S. A., société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du

3 octobre 1932, page 2235). L'administrateur Armand Lévy, démissionnaire, est radié et ses pouvoirs éteints. Edouard Martin (inscrit) reste seul administrateur et engageur dorénavant la société par sa signature individuelle.

— 17. April. Unter der Firma Kultur- & Kurztonfilm A. G. hat sich mit Sitz in Luzern auf unbestimmte Dauer auf Grund der vom 17. April 1934 datierten Statuten eine Aktiengesellschaft gebildet: Die Gesellschaft bezweckt die Fabrikation, den Vertrieb und den Verleih von Lehr-, Reise-, Kultur- und Kurztonfilmen. Sie kann zur Errichtung dieses Zweckes alle notwendigen oder ihr gutschreibenden Massnahmen treffen, Konzessionen, Lizenzien und Patente erwerben und Beteiligungen an branchenähnlichen Unternehmen eingehen. Sie kann auch im In- und Ausland Zweiggeschäfte und Vertretungen unterhalten. Offizielle Publikationsorgan: Schweizerisches Handelsamtssblatt. Das Aktienkapital beträgt: Die Gesellschaft zu Fr. 6000.— ist eingeteilt in 60 auf den Namen Rosenthal zu Fr. 100.— Frau Jenny Szemere in Berlin, bringt in die Gesellschaft gemäss Übernahmevereinbarung vom 17. April 1934 und gemäss in dieser Abmachung figurierender Aufstellung Kurztonfilmen zum Preis von Fr. 3000.— ein und erhält dafür als Gegenwert 30 auf den Namen lautende, von der liberierten Aktien der Gesellschaft zu Fr. 100.— Der Verwaltungsrat besteht aus 1-4 Mitgliedern. Gegenwartig ist einziges Verwaltungsratsmitglied: Carl Heuberger-Berguin, Truchsessvorsteher von Rickenbach (Thurgau), in Luzern. Er führt Einzelunterchrift. Einzelprokura wurde erteilt an Frau Dr. Irena Fodor, Privat, tschechische Staatsangehörige, in Berlin, Geschäftsdomizil: Waldstätterstrasse 5, beim Verwaltungsrat Carl Heuberger.

— 18. April. SADEC S. A. d'Exploitation de Cinémas, société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 11 mars 1932, page 605). Louis Guyot, administrateur de sociétés, de La Chaux-de-Fonds et Boudevilliers (Neuchâtel), à Genève, a été nommé unique administrateur, avec signature sociale, en remplacement d'Alice Corazza, administrateur démissionnaire, laquelle est radiée et ses pouvoirs éteints. Adresse de la société : rue du Marché 20 (bureaux de l'Institut Fiduciaire pour le Commerce et l'Industrie S.A.).

— 18. April. Die Genossenschaft Utokino, in Zürich (S. H. A. B. Nr. 78 vom 5. April 1932, Seite 796), hat ihr Geschäftsort verlegt nach Gutenbergstrasse 10, in Zürich 2 (bei Samuel Luchsinger).

\* \* \*

### Kollokationsplan - Etat de collocation

Ct. de Vaud. — Office des faillites de Montreux. Faillie: Montreux-Cinéma S. A., à Montreux.

L'état de collocation des créanciers de la faillite susindiquée peut être consulté à l'Office des Faillites. Les actions en contestation de l'état de collocation doivent être introduites jusqu'au 1er mai 1934. Sinon, l'état de collocation sera considéré comme accepté.

### Konkursöffnungen - Ouvertures de faillites

Ct. de Genève. — Office des faillites de Genève. Faillie: Société « Eilon », Société Anonyme, ayant son siège social rue de l'Orangerie 3, à Genève. Date de l'ouverture de la faillite : 21 février 1934. Liquidation sommaire, art. 231 L. P. : 15 avril 1934. Délié pour les productions : 15 mai 1934.

### Konkurssteigerungen

#### Vente aux enchères publiques après faillite

Ct. de Vaud. — Office des faillites de Montreux. Vente à tout prix (deux cinématographies).

Vendredi 4 mai 1934, à 14 h, au Cinéma Apollo et ensuite au Cinéma Palace, à Montreux, l'office soussigné procédera à la vente aux enchères publiques, au comptant et à tout prix des biens désignés ci-après provenant de la faillite du Montrœux-Cinémas S. A., à Montreux :

1. Cinéma Apollo : Une partie des appareils de cinéma, ameublement de scène, décors, etc.

Taxe : 13.635 francs.

2. Cinéma Palace : Installation sonore Kinoton et autres appareils, ameublement pour 500 places et mobilier de bureau. Taxe : 10.545 fr.

Vente en 2 lots, mais à défaut d'offre suffisante, elle continuera immédiatement au détail et par lots.

Renseignements et inventaires détaillés à disposition au bureau de l'office soussigné.

Montreux, le 19 avril 1934.

Office des faillites : J. Marguet, prép.

### Bestätigung des Nachlassvertrages

#### Homologation du concordat

Ct. Bern. — Richteramt Aarwangen.

Nachlasshuldner: Liniger-Kastner Robert, Langenthal, Inhaber der im Handelsregister von Aarwangen eingetragenen Firma « Robert Liniger », Filmverleih und Betrieb eines Lichtspieltheaters (Kino Kapitol), in Langenthal.

Datum der Bestätigung : 11. April 1934.

Dieser Entschluss ist in Rechtskraft erwachsen. Schloss Aarwangen, den 23. April 1934.

Der Gerichtspräsident: Keller.

